



Erratum

(art. 58, al. 2, LParl)

Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM)

Modification du 18 mars 2016 (RO 2016 4277; RS 510.10)

Art. 9, al. 2

Ne concerne que le texte italien.

16 août 2018

Commission de rédaction de l'Assemblée fédérale

